



Rapport Article 29 loi Energie Climat - 2022

MUTLOG

SIREN n° 325 942 969

Branche 20 - décès – perte totale et irréversible d'autonomie

Informations relatives à la démarche générale de l'entité

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Soucieuses de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), MUTLOG poursuit depuis 2016 une démarche volontaire visant à intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans sa gestion d'actifs.

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit dans notre démarche et intègre des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

MUTLOG délègue la gestion de 75% de son portefeuille à des sociétés de gestion. La finance responsable étant centrale dans notre stratégie d'investissement, la démarche ESG des sociétés de gestion s'inscrit elle-aussi dans une approche globale de responsabilité avec une intégration systématique et mesurable des critères ESG dans la gestion active directe de la société de gestion. MUTLOG s'appuie donc sur leur savoir-faire pour continuer à intégrer dans son portefeuille d'actifs ces critères ESG et définir des objectifs ESG pour la gestion sous mandat de nos actifs.

Objectifs :

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement.

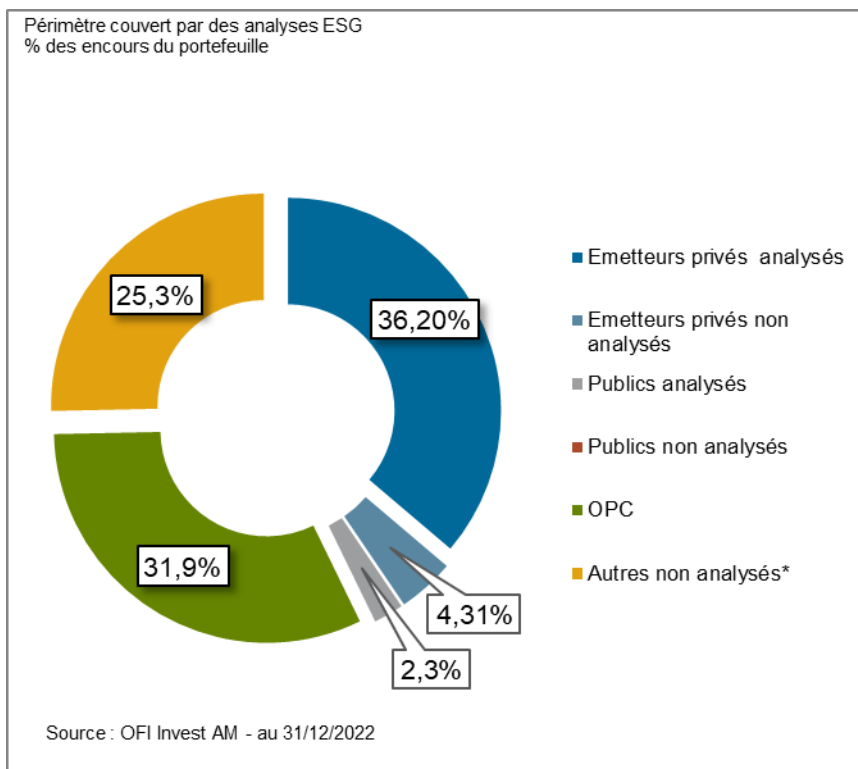
Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire ou de réputation.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra financiers, pour améliorer la qualité des placements.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents très attachés au respect des valeurs mutualistes.

Dans notre politique d'investissement nous adhérons aux politiques d'exclusion de nos délégataires pour des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle (charbon thermique, Pétrole et gaz de schiste, tabac, armes controversées...) ou contrevenant aux principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Au 31/12/2022, 70,4% du portefeuille est couvert par une analyse ISR pour un montant d'encours de 31.355.722 €.



2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs et les adhérents sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;

Ce rapport est disponible sur le site Internet de notre mutuelle www.mutlog.fr. Il sera mis à jour tous les ans.

3. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Notre mutuelle inclut dans le processus de choix des prestataires financiers une évaluation sur des critères ESG. Lors de la sélection des sociétés de gestions déléguées, notre direction financière intègre déjà, parmi les critères, la qualité de signataire des PRI :

- Depuis 2020 : La délégation de gestion OFI.

La gestion des actifs faisant l'objet de cette délégation s'appuie sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) d'OFI. La philosophie d'OFI repose sur la conviction que les émetteurs intégrant les enjeux ESG dans leur stratégie offrent de meilleures performances à long terme. À cet effet, OFI dispose d'une équipe dédiée dont les travaux et les évaluations interviennent directement dans la sélection des valeurs. OFI fournit chaque mois une synthèse ISR des portefeuilles en délégation. Au 31 décembre 2022, 89% du périmètre des actifs gérés en direct par cette société fait l'objet d'une évaluation ISR, le portefeuille obtenant le score de 2,92/5.

- Depuis 2021 : Une délégation de gestion est confiée à ECOFI pour les actifs Crédits Coopératifs et sa filiale ECOFI détenus en portefeuille.

La conviction du groupe Crédit Coopératif est fondée sur la prise en compte dans les décisions d'investissement des enjeux de demain, axés sur l'humain et la planète ainsi que sur la qualité de la gouvernance des entreprises. Le portefeuille géré par ECOFI obtient une note ESG globale de 7,20/10.

4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Historiquement, Le conseil d'administration a décidé d'un certain nombre d'investissements en phase avec la raison d'être de la mutuelle : l'Homme au cœur du Logement. Ces investissements ont un caractère ISR et tous ont publié en 2022 un rapport d'impact.

- La foncière Habitat & humanisme en 2013 : créée par le mouvement Habitat & humanisme, la foncière a pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté. Elle est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ESUS (l'agrément ESUS s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014).

- L'investissement dans le fonds IMPACT COOPERATIF en 2014 : Esfin Gestion, société de gestion majoritairement détenue par le Crédit Coopératif, adhérente de France Invest et signataire de sa charte ESG, a créé un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI). Le fonds a pour vocation de favoriser le changement d'échelle des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) en accompagnant leur développement ; En complément de la performance économique des entreprises accompagnées, l'accent a été mis sur le caractère extra financier des investissements réalisés, en particulier en matière d'emploi ; Les investissements ont un caractère responsable : durée longue (de 5 à 10 ans) de manière à assurer la pérennité des projets, fonds propres non dilutifs, intégration de critères ESG et d'impact.

- Le fonds professionnel de capital Investissement Paris Fonds Vert en 2018 : Ce fonds a pour objet de financer, par la prise de participations minoritaires, des PME non cotées concourant à la protection du climat, à la qualité de l'air et de l'énergie, à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au retraitement des déchets et au développement des énergies renouvelables et des mobilités durables.

- Le Fonds mutuelles Impact initié par la FNMF en 2020 : Ce fonds est le premier fonds d'investissement à impact dédié à la santé en France. Il a pour objectif de bénéficier de la technologie comme levier d'impact dans le domaine de la santé et du médico-social et pour mission d'agir auprès de la population de bénéficiaires les plus fragiles sur la base d'analyses et de mesures de l'impact s'appuyant sur les objectifs de développement durable (ODD).

En 2022, le Comité financier a consacré des travaux sur la manière d'intégrer la problématique d'investissement socialement responsable (ISR) à la stratégie de gestion financière. S'il apparaît que nos actifs sont globalement gérés suivant ces principes par nos principaux gestionnaires, il a proposé des pistes de réflexion sur des actions ISR au Conseil d'administration en décembre 2022.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31/12/2022, 70,4% du portefeuille MUTLOG était couvert par une analyse ESG avec 38.5% d'émetteurs privés et publics et 31,9% de fonds.

Au 31/12/2022, 67,4% des fonds (OPC) en portefeuille étaient classés article 8 et article 9 au titre du règlement européen 2019/2088 dit règlement SFDR.

OPC article 8 et 9 en portefeuille

	Encours	OPC en portefeuille
Article 9	549 777,17	1,23%
Article 8	9 028 883,92	20,26%
Total	9 578 661,09	21,50%

OPC en portefeuille

SFDR	Encours	Part des OPC
Article 9	549 777,17	3,87%
Article 8	9 028 883,92	63,54%
Article 6	125 940,00	0,89%
NA	4 504 914,72	31,70%
Total OPC	14 209 515,81	100,00%

Liste des fonds article 8 et article 9 en portefeuille au 31/12/2022 :

Article 8

LU0256881987	Allianz Europe Equity Growth W EUR D
FR0010889857	AMPL.PRICING POWER IC SI.4DEC
IE00BZ0X9Z19	COMGEST GR.JAP.EUR Z ACC CL.3D
IE0004766675	COMGEST Growth PLC - Europe
FR0013290939	COMGEST MONDE Z SICAV 4DEC
FR0010854588	DOM Patrimoine
FR0010925933	DOM Sélection actions rendement international
LU1900068914	ETF Lyxor China Entreprise HSCEI EUR
LU1400167562	Fidelity Funds - Asia Focus Fund I-Acc-EUR
LU0747344488	IMGP US SM C REURHP
LU1111643042	LEMANIK ELE.EURO.SEL.FD.I
IE00B411W698	MON EURO SMA EUR-AC
FR0010298596	MONETA MULTI CAPS C FCP 4DEC
FR0000293698	ECOFI Trésorerie
FR0010279034	OFI Avenir Partage ISR
FR0000970105	OFI Equilibre
LU0336374540	OFI FD-RS GL.CON.BD I EUR HC2D
FR0011170786	OFI FIN.I.PREC.METALS I SI.4D
FR0014005WK6	OFI FIN.IN.EN.STR.M.XL SI.4DEC
FR0011550771	OFI GL EMERGING BOND OPP
LU0286062228	OFI GL.EMERG.EQUITY I CAP.2DEC

FR0013511458	OFI HIG.YIELD 2027 IC FCP 4DEC
LU0185495818	OFI Invest US Equity I EUR CAPIT
FR0007043781	OFI MING FCP
FR0000970089	OFI PRUDENT FCP 4DEC
FR0000981441	OFI RS Eur Growth Climate Change
FR0010596783	OFI RS EURO H.YIELD IC FCP 4D
FR0000011074	OFI RS EUROPEAN CONV BOND
FR0000008997	OFI RS Liquidités
LU0280438648	PIC.GL.EMER.DEBT HR EUR C.5DEC
LU1324053443	RWC GLOB EM MAR BC EUR C.
FR0013516416	SWEN INFRA MULT SELECT PARTS A
FR0010971705	SYCOMORE SELECT.RESP.I FCP5DEC
LU0230817925	T. Rowe Price Funds - actions japan grandes cap - Fond I EUR
LU2358390917	VARENNE VALEUR IC EUR 3DEC
FR0014001YH7	ZENCAP REAL ESTATE D III XL2 FPS

Article 9

FR0013317484	FCPI Paris Fonds vert part A
FR0010117085	SYCOMO.SHARE.GROWTH I FCP 5DEC